Décision du maire n° 2026-082

Portant commande publique

Vêtements de travail

Le maire de la commune d'Audierne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration, et du ministre de la Culture et de la Communication n° (NOR) IOCB1032174C du 14 décembre 2010,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026 - 065 du 28 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au maire,

Décide :

Article unique : De passer la commande suivante :

- Objet : Commande annuelle de renouvellement d'EPI pour l'ensemble des agents des services techniques,
- Fournisseur : Sofibac,
  ZA de Bel Air, rue de Bel Air 29700 Pluguffan,
- Prix : 4 556,31 € HT.

Le 16 novembre 2026,

Le maire,

Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.bzh
TEL : 02 98 70 08 47 - www.audierne.bzh

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02.76 - www.audierne.bzh